



Federal Ministry
of Education
and Research



NACHHALTIGES
LANDMANAGEMENT



FONA

Forschung für Nachhaltige
Entwicklung

BMBF



Recherche participative pour le soutien de gestion durable des terres
au Plateau Mahafaly au sud-ouest du Madagascar

Les tabous au service
de la conservation durable
de l'espace Tanalana,
sud-ouest de Madagascar



Cette brochure explicative a été présentée dans le cadre du projet Sustainable Land Management in Madagascar (SuLaMa) par Hémery Tahirindraza
Doctorant en Anthropologie de l'université de Toliara, Madagascar
Email : *tahirindrazahemerystone@yahoo.fr*

Sous la direction de :

Prof. MARIKANDIA Louis Mansare
Université de Toliara- Madagascar

Septembre 2015

Résumé

Les tabous sont l'un des éléments clés définissant l'identité Tanalana et jouant un rôle non négligeable dans leur préservation traditionnelle de la nature. Nous avons pu observer ce phénomène lors de notre recherche menée sur leur territoire, situé sur le plateau Mahafale. Le principal intérêt de notre brochure est de montrer comment les habitants Tanalana font pour conserver leur milieu. Les tabous sont très variés, mais nous avons concentré notre étude sur ceux concernant la faune et la flore et ceux affectant l'espace.

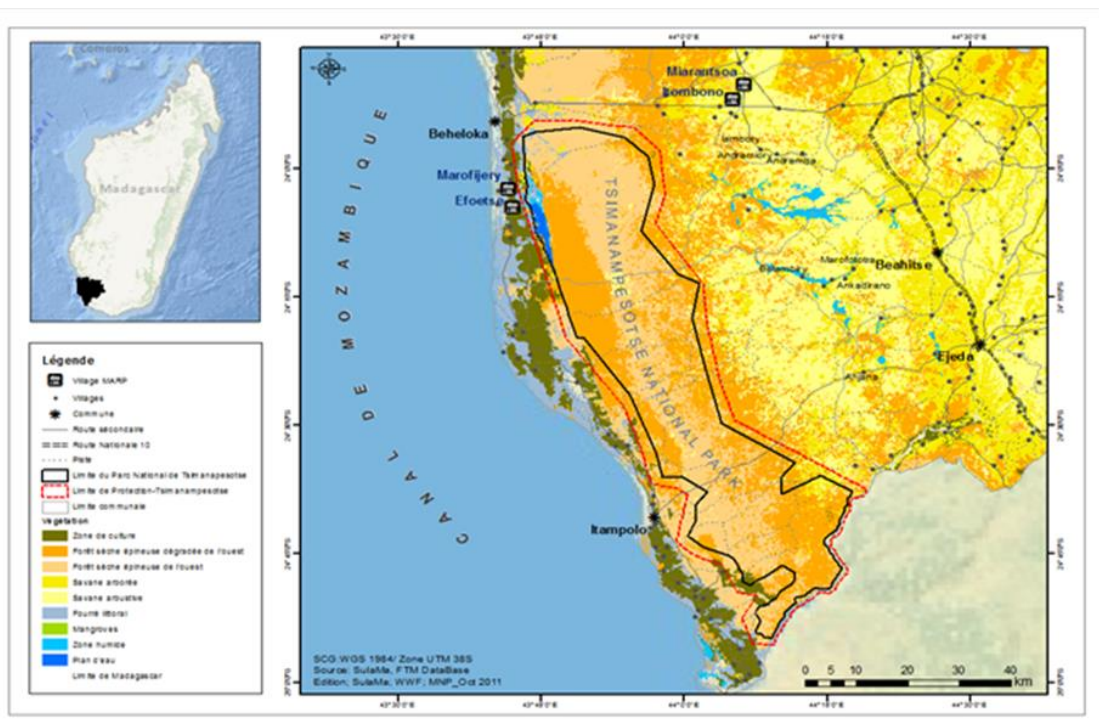
Un outil nécessaire pour mieux connaître les us et coutume d'une région, cette brochure est destinée à tous les intervenants au développement, les chercheurs et les touristes présents dans le pays *Tanalana*.

Introduction

Le respect des tabous fait partie de la base de la croyance des habitants de la région Mahafaly (cf. Carte 1). On peut les définir comme un système d'interdictions à caractère religieux et révélant l'aspect sacré ou impur de l'objet ou de la personne concernée. Dans le dialecte tanalana, le terme « faly » est employé pour désigner ce qui est « tabou » ou « sacré » ; par exemple *falin-draza* (tabou ancestral) ou *tane faly* (terre sacrée).

Les tabous occupent une place importante dans la vie du groupe ethnique Tanalana et touchent presque tous les domaines socio-économiques et culturels de leur société. On le constate dans leur alimentation et leur conception du temps et de l'espace. Certaines sources prétendent que ces tabous sont d'origine divine, tandis que d'autres l'attribuent aux génies de la nature (appelés localement *tambahoake* ou *koko*). D'autres encore affirment que les tabous viennent des ancêtres ou sont recommandés par les guérisseurs traditionnels (devin-guérisseurs et possédés).

Nous n'exposerons pas ici la totalité des tabous existant au sein de la communauté *Tanalana*. Nous insisterons davantage sur l'importance de ces règles sur le plan de la conservation durable de l'espace tanalana se situant tout autour du parc national de *Tsimanampetsotse*.



Carte 1 : Localisation des villages d'étude.

Source : Equipe SigSuLaMa

I. Les animaux tabous

Parmi les animaux sauvages que les Tanalana considèrent comme tabous, nous n'évoquerons que la caille, le *do* et la tortue.

A. La caille ou kibo (*Coturnix coturnix*)

La caille ou *kibo* est un oiseau considéré comme tabou alimentaire par les Tanalana. D'après la tradition orale, une mère caille faisait tout pour protéger son petit face à un homme cherchant à l'attraper, et dont le propre enfant avait été enlevé. En voyant le courage de l'oiseau, l'homme abandonna et prit la décision de poursuivre les ravisseurs de son enfant et parvint à le récupérer. Cette espèce n'est donc pas menacée d'extinction dans le milieu tanalana.

B. Le *do* ou le *kako* (*Acrantophis madagascariensis*)

Le *do* (boa) est un serpent sacré dans le milieu Tanalana. Tout d'abord, c'est un animal que les génies de la forêt (*tambahoake*) élèvent, ce qui explique pourquoi il est respecté par les locaux. Même s'il arrive que l'animal avale des œufs et des poulets appartenant aux villageois, ces derniers ne peuvent le toucher et doivent le remettre directement auprès d'un tamarinier, considéré comme lieu de repos des *tambahoake*, afin de montrer le respect envers cet animal et son propriétaire. Le *do* est un animal de bon présage et porteur de message divin. Son apparition ou sa fréquente manifestation, surtout pendant la nuit, est un signe annonciateur de pluie.

C. La tortue (*Geochelone radiata*)

Pour le cas de la tortue, certains rapportent que jadis l'on mangeait cet animal. Mais du fait que la femme d'un souverain l'ait utilisée comme siège, on en a interdit la consommation. D'autres disent que l'animal a brisé l'unique marmite en argile des ancêtres. Ceux-ci la considéraient comme mauvais augure.

Photo 1: une caille ou kibo



Tahirindraza, août 2014,
Ankiletelo, Commune rurale
d'Itampolo, Sud-Ouest de
Madagascar

Photo 2 : un *do* (*Acrantophis
madagascariensis*)



Daniel Austin/Madagascar-
photography.com. Internet
12.05.2015

Photo 3 une tortue



Tahirindraza, avril 2013,
Anjamatave, commune rurale
de Beheloke, sud-ouest de
Madagascar

II. Les arbres sacrés et maudits

Dans la perception Tanalana, il existe deux catégories d'arbres : les sacrés et les maudits ou ensorcelés.

A. Les arbres sacrés

Ce sont des arbres qualifiés de suprême divinité ou de « roi » des arbres par les locaux. Le *katrafà*, le *kile*, le *samata*, le *zà* et le *mendorave* sont ceux le plus souvent évoqués.

- **Le Katrafà** (*Cedrelopsis grevei*)

En dehors de son utilisation pour la construction de la case traditionnelle, le *katrafà* est choisi pour confectionner le *hazomanga* ou poteau rituel. Il est utilisé comme combustible pour faire cuire les viandes sacrificielles servies aux ancêtres.

- **Le kile** (*tamarindus indica*)

Le tamarinier, localement appelé *kile*, tient une place primordiale au sein de la société Tanalana. Cet arbre est considéré comme le roi des arbres. Il symbolise la sagesse et la grandeur. C'est pour cette raison que tous les vieillards, plus particulièrement les détenteurs de *hazomanga*, sont qualifiés de *kile*.

Il existe plusieurs catégories de tamarinier. Il y a d'abord la catégorie de tamariniers ordinaires sous lesquels on peut se reposer et discuter. C'est ici que se déroule les réunions familiales ou des membres du lignage. Il y a ensuite la catégorie de tamariniers sacrés où les locaux réalisent les rituels. Cet arbre joue un rôle essentiel pendant les funérailles. C'est sous un tamarinier, se trouvant en dehors du village, qu'on préserve le mort venant de loin, en dehors de cette localité, avant de l'enterrer dans la tombe ancestrale. Ce tamarinier est plus communément appelé *famangana* et est considéré comme sacré. Il faut donc éviter de le souiller. Dans le cas contraire (destruction ou pollution), les esprits qui y habitent se vengeront de l'auteur de la transgression.

- **Le samata** (*Euphorbia stenoclada*)

Le *samata* est un arbre important pour les Tanalana. On l'utilise comme fourrage de bétails. C'est aussi un lieu de réalisation de différents rituels. Les objets sacrés de la famille sont mis autour ou sur cet arbre et les fétiches y sont plantés à son pied. Cet arbre est aussi utile pour son ombre lors de la période chaude et surtout quand les gens reviennent de leurs champs de culture ou de leur transhumance.

- **Le Zà** (*Adansonia zà*)

Le *zà* (baobab) est utilisé pour diverses raisons. Tout d'abord, son tronc est utilisé pour conserver de l'eau de ravitaillement des ménages lors de la sécheresse. Cet arbre fournit également des fibres servant à attacher les pieds et les mains d'un défunt pour qu'il reste dans une position bien droite.

- **Le mendorave** (*Albiza tulearensis*)

Le *mendorave* est une espèce sacrée (*faly*) chez les Tanalana. Il est exclusivement employé à la fabrication du cercueil. Son bois est très dur et imputrescible et de couleur rouge brillante. Un défunt enterré sans cercueil en *mendorave* est qualifié de « mal enterré ». Cet arbre symbolise à la fois la mort et la vie après la mort.

Photo 4 : deux zébus se reposant sous un samata



Tahirindraza, avril 2012, Belemboke, commune rurale de Beheloke, sud-ouest de Madagascar.

Photo 5 : le tamarinier sacré d'Ankilempanjaka. Un arbre de rituel qui est entouré ici de quelques arbustes



Tahirindraza, avril 2012, village d'Anakarake, commune rurale de Beheloke, sud-ouest de Madagascar.

Photo 6 : des baobabs



Tahirindraza, avril 2013 village d'Itombone, commune rurale de Beheloke, sud-ouest de Madagascar

B. Les arbres maudits

Ce sont des arbres de qualité inférieure sur le plan rituel. A cause de la mauvaise réputation de ces arbres, la population locale évite de les utiliser lors des rites ancestraux, afin d'éviter l'échec de la demande de bénédiction aux ancêtres et à Dieu.

- **Le fatra** (*Terminalia ulexoides*)

Cette espèce a le pouvoir d'empêcher ou de dévier la bonne fortune destinée à une personne. Elle empêche aussi l'obtention de la bénédiction des ancêtres ou de celle de Dieu. Le *fatra* est utilisé par les devins pour ensorceler. Le mot *fatra* trouve son origine dans la composition du verbe *mamatratse* (<mam-[f]atratse) qui signifie « empêcher de se développer ».

- **Le laro** (*Euphorbia tirucalli*)

C'est un arbre utilisé pour ensorceler. Le mot *laro* sous-entend une forme d'extermination.

- **Le hatakatake** (*Albizia hatakataka*)

Le *hatakatake* dont le nom consiste en la répétition du mot *hatake* (mendier) est utilisé par les devins ensorceleurs et incite donc la victime à quêter sans cesse. Bien que cet arbre soit de mauvais augure, il a sa place dans le préparatif funéraire : ses fibres servent également à lier les mains et les pieds d'un défunt. On note que malgré leur importance culturelle indéniable, ces espèces d'arbres tant sacrées que maudits sont aujourd'hui menacées de raréfaction, principalement à cause de l'intensification de leur utilisation et la pratique illégale de défrichage.

Photo 7 : arbre *hatakatake*



Tahirindraza, août 2012, Ankilebory-sud, commune rurale de Beheloke

III Les tabous liés à l'espace artificiel

Les tabous relatifs à l'espace, comme ceux relatifs aux patrimoines culturels et économiques et les interdits en rapport avec les puits d'eau, sont nombreux.

A. Les tabous relatifs à l'espace exploité pour l'élevage

L'élevage est une activité très importante chez les Tanalana. Tout ce qui concerne le bœuf est considéré comme tabou. C'est une stratégie adoptée pour mieux gérer durablement ce patrimoine. Par exemple, les devins-guérisseurs interdisent toute utilisation de la bouse dans l'agriculture et concerne spécialement les parcs à bétails. Il est en outre interdit de couper ou de brûler les arbres entourant le parc.

B. Les tabous relatifs au hazomanga

Le hazomanga est un ensemble de poteaux rituels confectionnés à partir de bois et appartenant à un lignage ou un clan. Les *Tanalana* vénèrent le *hazomanga*. L'endroit où il a été implanté est qualifié de sacré et ne peut être profané. La coupe des arbres et le défrichage d'une partie de la forêt se trouvant dans ses environs sont interdits. Ce serait une désacralisation de la valeur ancestrale. Il est aussi interdit de porter des chaussures, des bijoux en or, des pantalons ou des jupons sur la place du *hazomanga*.

Photo 8 : le *hazomanga*



Tahirindraza. Octobre 2011, commune de Beheloke, sud-ouest de Madagascar

C. Les tabous concernant les puits d'eau

Les *vovon-draza* sont des puits qui ont été creusés par les ancêtres et la plupart d'entre eux sont utilisés pour ravitailler les ménages. Les gens déposent le cordon ombilical des nouveau-nés près de ces puits ancestraux. Certains de ces puits sont à l'origine des noms de certains villages Tanalana, comme les *vovon-draza* d'*Efoetse* et d'*Anakarake*. Il est donc interdit de souiller ces puits et leur alentour, puisque c'est ici que les locaux y font leurs rituels et y puisent de l'eau.

IV. Les tabous liés à l'espace naturel

Les tabous liés à l'espace naturel concernent premièrement les points d'eau comme les lacs et les résurgences, et deuxièmement les lieux comme la forêt et les grottes. Ces milieux naturels sont habités par des êtres qui sont à l'origine des tabous.

A. Les tabous relatifs aux points d'eau

Dans la région *Tanalana*, la plupart des points d'eau sont qualifiés de *faly* (tabous), ou de *rano faly* (étang ou point d'eau sacré) en langue vernaculaire. La plupart des points d'eau se situant dans le Parc National de *Tsimanampetsotse* sont sacrés. Ils sont presque tous apparus sous forme de résurgence sur le flanc du plateau calcaire, comme, la grotte *Mitoho*, dont l'eau est douce renferme des poissons aveugles (*Typhleotris madagascariensis*), également tabous ; et les résurgences de *Remandé*, d'*Andranoaombe*, de *Manavambey* ou de *Manavamasay*.

Le lac *Tsimanampetsotse* est un espace d'eau salé où l'on trouve sur ses pourtours des types de joncs comme le *vondro* (*Typha*, jonc), le *boboke* et le *saro*. Tandis qu'en son centre on trouve des algues, ce qui explique la présence d'oiseaux comme les flamands roses (*Phoeniconaias Minor*) et les sarcelles (ou *vivý*), qui y cherchent à sa surface de quoi à manger.

Les habitants croient que ces endroits sont protégés par des *tambahoake*. Selon la croyance traditionnelle, ces êtres sont les propriétaires de l'eau. Il existe de nombreux tabous tel que le fait de ne pas les salir, ni d'y abattre les animaux vivant aux alentours et à l'intérieur. Si leur caractère sacré

et tabou est transgressé, les êtres peuvent, immédiatement ou ultérieurement, manifester leur colère. Cependant ces endroits jouent un rôle important surtout sur le plan de la guérison et du rituel. Pour cela, il suffit d'y apporter des offrandes comme du rhum rouge, des chèvres ou des poulets noirs.

Photo 9 : La résurgence de Remande



Tahirindrazza, août 2014, au parc de Tsimanampotsotse

Photo 10 : Le lac sacré de Tsimanampetsotse



Tahirindrazza, août 2014

Photo 11 : la grotte de *Mitoho*



Tahirindrazza. Août 2014, Parc de Tsimanampetsotse

B. Les tabous de la forêt ou le *falin 'ala*

Dans la région Tanalana, on parle d'*ala faly* (forêt sacrée). Premièrement on peut dire que toutes les forêts se trouvant près des points d'eau sacrés sont qualifiées de taboues car des êtres comme les *tambahoake* et les *koko* y habitent. Deuxièmement, les forêts dans lesquelles se trouvent les sites funéraires, de lieux de culte Tanalana (comme les sites sacrés de hazomanga) sont aussi des *ala faly*. Il est interdit d'y abattre et d'y défricher les arbres car ils sont partie intégrante de ces patrimoines. Il est également interdit de tuer et de maltraiter les espèces animales, ou encore d'y uriner et d'y déféquer.

C. Les tabous des grottes

Les grottes se trouvent fréquemment dans la zone du Parc National de *Tsimanampetsotse*. Avant d'y pénétrer, de nombreux tabous doivent être pris en compte, comme l'interdiction de porter de vêtements de couleur rouge, d'uriner, de cracher., d'y apporter du feu ou d'y utiliser une lampe de poche.

Conclusion

D'après ces observations de recherche, les *Tanalana* possèdent bel et bien une manière de gérer leur environnement naturel. Une notion qui leur a été transmise par leurs ancêtres de génération en génération. Ils pensent que la destruction de cet écosystème aura et a déjà provoqué des impacts sur leur vie, sociale, économique et surtout culturelle.

Dans la croyance *Tanalana*, le non-respect des tabous, de manière accidentelle ou intentionnelle engendre certaines difficultés comme l'incapacité de développer l'activité agricole ou pastorale, l'apparition des maladies d'origine inconnue et difficilement curables, ou encore la mort. Pour détourner la colère des ancêtres ou des *Tambahoake*, les fautifs doivent accomplir un rite de purification.

Cette manière traditionnelle de préserver la nature se distingue de la notion moderne de gestion durable de l'environnement. Les deux concepts sont très complémentaires et pourraient être harmonisés, pour en faciliter l'utilisation par les générations futures. Enfin on note que cet exposé est destiné à tous les intervenants au développement, les chercheurs, les touristes travaillant dans le pays *Tanalana*.

Tableau : Echantillons de patrimoines sacrés dans quelques localités de l'espace Tanalana

Localités	Espaces d'eau	Puits d'eau traditionnels	Forêts	Grottes	Lieux de rite	Arbres
Itombone	Le sihanake d'Itombone		Malaikaïke	Malaikaïke	tombe de Tsiharamé	Ankilemilieto
Ampotake	Le sihanake d'Ampotake		Vohitelo, Rekapila			
Beheloke	Antsirasira		Berombo, Anatevondro, Analakoko		Lieu de hazomanga	Ranjo de Romefe, ranjo de Kakavave
Efoetse	Le sihanake d'Efoetse				Le sihanake d'Efoetse	Zoénarivo
Anakarake		Anakarake, Masonalimbe			Lieu de hazomanga	Ankilempanjaka, Erepake
Manasy		Manasy, Ankilemihare			Lieu de hazomanga	Ankilemihare
Parc Tsimanamp etsotse		Ambararata, Manava bey, Manava masay, Andranoaombe	Toute la forêt du parc	Mitoho, Resadro	Ambararata, Manava bey, Manava masay, Andranoaombe, Mitoho, Resadro	L'ensemble des arbres du parc

Source : Tahirindraza, mai 2015, Toliara

